

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2024

DCM240222_001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette déli-
bération a été affiché à la porte
principale de la mairie le :

28 FEV. 2024

Que la convocation a été faite
le 16 février 2024

Le nombre de membres en exer-
cice étant de 45 :

| | |
|-------------------|----|
| Présents : | 34 |
| Représentés : | 7 |
| Absents : | 4 |
| Total des votes : | 41 |



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février le conseil municipal
de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur
RAMASSAMY Laurent, Madame CEVAMY Primilla, Monsieur
CONSTANT Jean-Paul, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur
PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye,
Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-
Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN
Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX
Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse
Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER
Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie,
Monsieur MAILLOT Serge René, Monsieur SOUBAYA
PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame
POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle,
Madame BENOIT Sabrina, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey,
Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie
Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA
Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SINARETTY
RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange,
Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame SOUPOU Alexa, Monsieur NAZE Gilles,
Madame SABABADY Marie Josette, Madame PERMACAONDIN
Isabelle, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PRAUD Elodie, Monsieur
SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT ABSENTS :

Madame PAYET Catherine Anne, Madame DIJOUX Sabrina, Madame
NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINAMA Sydney

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir
cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM240222_001 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales ;*

Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 joint en annexe et consultable en intégralité à la Direction Générale de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article Unique :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le 28 FEV. 2024

Le Maire

Joé BEDIER

